

MAIRIE DE BUELLAS
DEPARTEMENT DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
D2025 05 26 003

Nombre de conseillers :

En exercice 16

Présents 11

Pouvoirs 2

Votants 13

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-six du mois de mai à 20h30, le conseil municipal s'est réuni en session ordinaire à la salle annexe de la mairie, sous la présidence de Monsieur Michel CHANEL, Maire.

Date de la convocation du conseil municipal : 19 mai 2025

Présents : MM Michel CHANEL Yves GALIEGUE Guy TAVERNIER Nathalie AZNAR Christine DUCHOSAL Josette BALFIN Brigitte LAVIROTTE Stéphane GEORGE Justine JAMBON Amélie RAPHANEL Séverine RODET

Pouvoirs : Rémi BOZONNET à Yves GALIEGUE, Patrice REVOL à Guy TAVERNIER.

Absents et excusés : Rémi VASSEUR, Ludvine GONNET, Lydia LEAO

Secrétaire de séance : Amélie RAPHANEL

OBJET : Attribution marché de mise en place d'ombrières sur le parking du gymnase

Monsieur Yves GALIEGUE rappelle la consultation qui a eu lieu début avril pour la mise en place d'ombrières solaires PV sur le parking du gymnase.

Le marché passé en procédure adaptée a pour objet l'installation d'une centrale photovoltaïque supérieure à 240 kWc sur ombrières sur le parking du gymnase de la commune de Buellas, incluant la pré-conception de l'installation, les travaux de VRD, la charpente métallique et démarches administratives après travaux.

Un avis d'appel public à la concurrence a été publié au journal d'annonces légales, sur le profil acheteur de la commune le 18 mars 2025. La date limite de remise des offres électroniques a été fixée au 14 avril 2025 à 12h00.

Six entreprises ont répondu à l'appel d'offres dans les délais.

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2121-29 et L.2122-21 ;

Vu le code de la commande publique, notamment les articles L.2123-1 et R.2123-1 et suivants ;

Vu le rapport d'analyses des offres ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'attribuer le marché cité en objet à l'entreprise SOLARTEC pour un montant de 239 240,00 euros HT. Cette offre, étant la plus économiquement avantageuse. Il autorise Monsieur le Maire, à signer tous les documents nécessaires au dossier.

Certifiée conforme aux écritures

Au registre sont les signatures

A Buellas, le 26 mai 2025

Michel CHANEL – Le Maire